



Strasbourg, le 20 octobre 2022

 **Courriel AR via Notifoot**

Objet : Assemblée Générale Ordinaire

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous vous informons, par la présente, que l'Assemblée Générale Ordinaire du District d'Alsace de Football aura lieu

**le samedi 05 novembre 2022 à 09H00
A la Salle Polyvalente – 9, Rue de la République – 68740 HIRTZFELDEN**

et comptons sur votre présence, ou celle d'un représentant de votre club.

Nous vous précisons que le Président du club (ou son représentant ayant pouvoir) doit :

- Se munir **obligatoirement** de sa pièce d'identité et/ou de sa licence de dirigeant, de joueur ou d'arbitre de club en se référant au justificatif des licences consultable sur le site du District
- **Respecter l'horaire d'inscription (08h00 à 09h00) et se présenter à son bureau de vote respectif**
- Remettre à son bureau de vote le pouvoir dûment rempli, signé du Président, daté, avec le cachet du club et son numéro de licence, **sans rature, ni surcharge, sous peine de nullité**
- Le Président (ou son représentant), **qui possède le pouvoir d'un autre club**, doit en premier se présenter au bureau de vote de son propre club et y présenter :
 - **le pouvoir de son club**
 - **le pouvoir du club qu'il représente, pouvoir qui sera annoté pour prouver qu'il est habilité à voter.**

Il est rappelé, d'autre part :

- Qu'un club ne peut présenter aux A.G. **qu'un seul délégué** ayant droit de vote
- Que le Président (ou son représentant ayant pouvoir) peut représenter **au maximum 3 clubs, y compris le sien**
- Que les clubs non présents ou non représentés aux A.G. se verront infliger les amendes prévues par l'Art. 95 des Règlements de District.

Au plaisir de vous rencontrer à cette occasion, je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Christophe CARBIENER,
Directeur

P.J. :

- **La convocation à l'AG avec l'ordre du jour**
- **Un pouvoir pour représenter son propre club**
- **Un pouvoir pour se faire représenter par un délégué d'un autre club**

 **RECTO/VERSO...**



- Modifications réglementaires
- Présentation du projet de modification des compétitions D7/D8
- Bilan et compte de résultats au 30.06.22



Tous les documents et textes relatifs à l'AGO seront consultables sur notre site <http://alsace.fff.fr>

« Covid-19 : Nous vous rappelons que le contexte de reprise épidémique nécessite une vigilance particulière de la part de tous et nous vous remercions de garder le réflexe des gestes barrières pour vous et pour les autres. Enfin, le **port du masque demeure fortement recommandé dans les lieux clos, et dans les grands rassemblements, pour les personnes fragiles, du fait de leur âge ou de leurs pathologies.** »

